

Mise en œuvre de la Parole de Dieu dans la liturgie des Heures

Par Odette Sarda

Lectures longues ou lectures brèves ?

Le § 141 de la PGLH indique : « Dans la Liturgie des Heures on propose une lecture de l'Écriture Sainte, tantôt longue et tantôt brève. »

En fait, la **lecture longue** concerne essentiellement l'office de lecture qui a connu des noms divers : matines, *lectio divina*, vigiles. Les chrétiens : moines, prêtres, religieux, laïcs, prennent le temps, à l'heure qui leur convient le mieux, de nuit ou de jour, de prolonger la lecture de la Bible de façon quotidienne. Le § 142 note que cette lecture longue pourrait se faire, dans certaines circonstances, à l'office du matin ou à l'office du soir. Et le § 46 de la PGLH précise cette donnée :

« ... Au gré du célébrant, et surtout quand il y a participation du peuple, on peut choisir une lecture biblique plus longue, tirée soit de l'office de lecture, soit des textes lus à la messe, choisie surtout parmi celles qui n'ont pu avoir lieu pour différents motifs. Rien n'empêche non plus de choisir parfois une autre lecture, mieux adaptée, en tenant compte de ce qui est dit aux § 248-249, 251. »

En ce qui concerne l'office de lecture, sous l'influence de la Règle de saint Benoît, la coutume s'est établie d'une lecture longue de la Bible, souvent fractionnée en trois leçons suivies de répons et alternant avec des séquences psalmiques. La Liturgie des Heures, révisée suite au 2^{ème} concile du Vatican, propose une lecture semi-continue de la Sainte Écriture répartie sur un an ou bien sur deux ans. Cette dernière répartition semble plus satisfaisante car elle parcourt la totalité du Nouveau Testament et de plus larges extraits du Premier Testament. La lecture de l'Évangile est réservée aux vigiles : aux solennités et fêtes, on lit celui de la messe de la vigile, ou du jour, et les dimanches, un évangile pascal.

De tradition immémoriale, la lecture de la Bible est suivie d'une prédication (l'*enarratio* antique). À l'origine, entretien du pasteur avec son peuple, elle fut ensuite écrite et destinée à la lecture publique sous forme de traités ou d'homélies. Ces textes sont liturgiques : faits pour marquer telle fête ou célébration des mystères du Christ. Ils nous permettent d'enraciner notre foi dans la pratique et la foi de tous les temps.

Le matin, le soir, au milieu du jour et à Complies, l'Église préfère des **lectures brèves** (on les appelle aussi « capitules ») qui mettent en valeur quelques « perles » qui risqueraient de passer inaperçues au cours d'une lecture prolongée. La brièveté de ces extraits met l'accent sur des phrases riches et savoureuses.

Des textes ont été choisis spécialement en rapport avec le vendredi, avec les heures elles-mêmes et avec le dimanche, jour pascal.[1] Le soir, puisqu'à la fin de la psalmodie, on chante un cantique du Nouveau Testament, on lit toujours un texte du Nouveau Testament. Selon la tradition de l'Église, les évangiles sont exclus car ils sont toujours lus à la messe.

Le caractère de louange des offices du matin, du milieu du jour et du soir commandent l'équilibre de leur structure. La lecture de la Parole de Dieu motive la louange ; elle ne joue pas le rôle d'enseignement comme à l'office de lecture ou à l'Eucharistie.

Après environ 40 ans d'expérience de la Liturgie des Heures en français avec cette lecture abondante de l'Écriture, on peut dire qu'il s'agit là d'un motif d'action de grâce. En effet :

- la prière s'imprègne, jour après jour, heure après heure de la Parole de Dieu ;
- les clercs, comme les laïcs de plus en plus nombreux à savourer l'office éprouvent la richesse de textes qu'ils n'ont pas choisis et qui va peut-être les mener là où ils ne pensaient pas...
- la possibilité est largement offerte de faire des choix, le principe fondamental étant posé : l'objectif est de lire l'ensemble de la Bible, de la façon la plus abondante possible selon un certain rythme, accordé aux temps liturgiques.

Mettre en œuvre la lecture de la Parole de Dieu

Évoquer les descriptions et propositions de la Présentation Générale de la Liturgie des Heures est essentiel mais ne suffit pas. Ce serait oublier que l'office est une célébration, et à ce titre il présente des exigences particulières.

La lecture de l'Écriture doit être perçue comme une parole du Dieu vivant, aujourd'hui adressée à l'assemblée. Tout doit y concourir : l'attention commune, la place du lecteur, l'importance du livre, le style de la proclamation.

Remarquons d'abord que la Parole est proclamée au cœur de la célébration de l'office, elle est préparée en quelque sorte par la psalmodie. Arrive alors un nouveau ministre : le lecteur. Il se lève et se dirige vers l'ambon. Il est important que la Parole de Dieu soit toujours lue à l'ambon : c'est son lieu, que ce soit pendant la messe, pour l'office ou bien pour n'importe quelle liturgie sacramentelle.

Dans la majorité des cas, l'assemblée est assise et accueille la Parole en silence. Le livre est soit un Lectionnaire soit la Bible. La disposition des lieux et le rythme suffisamment lent de la proclamation ont pour but de faciliter l'écoute. Il s'agit bien d'accueillir le Seigneur qui nous parle. A l'assemblée de manifester respect et amour pour cette Parole et de se laisser toucher. « On ne saurait nier la portée iconique du livre et la force mystagogique de son ouverture et de sa fermeture publique » écrit Jean-Yves Hameline.[2] Lié au ministère du lecteur, le livre signifie que la lecture proclamée l'est selon la clause tacite : « Comme il m'est demandé de vous lire aujourd'hui dans le livre, je lis... » Le livre est un élément majeur de la « scène rituelle ». La lecture n'appartient pas au lecteur, il l'a reçue lui aussi. Il doit la servir. La proclamation crée une distance qui permet le « travail » de la lecture sur ceux qui l'entendent[3]. De plus, le livre de la Parole posé sur l'ambon signifie une présence, celle du Christ. Comme le dit la Constitution sur la Révélation divine : « L'Église a toujours vénéré les divines Écritures comme elle le fait aussi pour le Corps même du Seigneur. »[4] Après la proclamation de la Parole de Dieu vient le Répons, encadré d'un temps de silence plus ou moins long selon le caractère de l'office. Quand il s'agit d'une solennité ou d'une assemblée nombreuse, il peut être bon de prévoir une homélie qui favorise l'appropriation du texte écouté.

La prière de louange et d'intercession qui suivra la proclamation de l'Écriture sera une manière de s'engager avec le Seigneur après avoir intériorisé sa Parole.

Article extrait de la revue *Célébrer* n°372

[1] PGLH § 157.

[2] J.-Y. Hameline, « Le site cérémoniel du livre », in *Chroniques d'Art Sacré*, 67, p. 22-23.

[3] Cf. Le mémoire inédit de Sr Marie-Paule Somville, osb, « *Psallite sapienter*. La liturgie des Heures, éducatrice de la sensibilité pascale » Institut Supérieur de Liturgie – Paris 2004, p. 77-79.

[4] Constitution *Dei Verbum* § 21.